

VILLE
DE BAUME LES DAMES



DOUBS

Nombre de membres

- En exercice : 29
- Présents : 22
- Votants : 27
- Ayant donné procuration : 5
- Absents : 1
- Ne prend pas part au vote : 1

Date de convocation

03/07/2026

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 09 juillet 2026

L'an DEUX MILLE VINGT SIX, le NEUF JUILLET à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BAUME LES DAMES s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud MARTHEY, Maire.

Étaient présents (23) :

Jean-Claude ALAMPI, Christian BASSENNE, Jennifer BAUDIN, Maud BEAUQUIER, Julien BOILLOT, Emilie CORDIER, Isabelle DELARUE, Marie-Christine DURAI, Sébastien FERNIOT, Lucie GIRARDOT, Emilie GOGAND, Christelle LAMBERT, Christian LANIER, Camille LIARD, Bruno LIGIER, Arnaud MARTHEY, Youness OUFELLA, Maïwenn TASCHER, Laure THIEBAUT, Karl TOURNIER GRUX, Jérémy TRESSE, Thomas VIGREUX et Jean-Marc VUILLEMIN.

Procurations données (5) :

Francine COUDON donne pouvoir à Jean-Marc VUILLEMIN
Andrée Claude DAL MOLIN donne pouvoir à Lucie GIRARDOT
Bruno DEBRIE donne pouvoir à Marie-Christine DURAI
Sylviane MARBOEUF donne pouvoir à Thomas VIGREUX
Dominique MISCHI donne pouvoir à Laure THIEBAUT

Absents (1) :

Aurélien RACLE

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal, Marie-Christine DURAI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Délibération n°F016-2026

Objet : Rétrocession de la Maison du 8 Avenue LECLERC à l'hôpital de Baume les Dames

Le 28 juin 2022, l'EPF a acquis pour le compte de la Ville la maison située au 8 Avenue LECLERC, parcelle cadastrée AH n°540, jouxtant le domaine de l'Hôpital Sainte-Croix de Baume les Dames. Cette acquisition intervenait dans le cadre du projet de requalification de l'hôpital.

En effet, cette opération s'inscrivait pleinement dans la volonté de la Ville de soutenir ces équipements publics, notamment sur l'offre de soins, et d'apporter à sa population tous les services nécessaires.

Un important projet de réhabilitation du site de l'hôpital est en cours de réflexion. Cette réhabilitation de l'hôpital et de ses espaces publics vise à compléter et enrichir l'offre de soins proposée, en se dotant de surfaces supplémentaires et en améliorant l'accès et les conditions d'accueil.

Le projet global a pour objectif de donner au site une cohérence d'ensemble en améliorant l'accès à l'hôpital, en renforçant les capacités de stationnement et en créant une déambulation piétonne plus agréable et fonctionnelle.

Ainsi, les démarches sont en cours auprès de l'EPF afin de permettre la rétrocession du bien au bénéfice de l'hôpital.

Aussi le Conseil Municipal est invité à approuver le principe de rétrocession de la maison du 8 Avenue LECLERC de l'EPF au bénéfice de l'Hôpital Sainte-Croix et d'autoriser Monsieur le Maire, à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le principe de rétrocession de la maison du 8 Avenue LECLERC porté par l'EPF au bénéfice de l'Hôpital Sainte-Croix ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints, à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints, à signer tous les documents, conventions, actes, pièces et avenants afférents à ce dossier.

Vote du Conseil :

Pour : 27 Contre : 0 Abstentions : 0

La Secrétaire de séance,
Marie-Christine DURAI

Le Maire,
Arnaud MARTHEY

